

---

**INSTITUT DE LA PROVIDENCE  
HERVE**

Herve, le 19 juin 2020

**Aux parents des élèves de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>**

Chers parents,

Nous revenons vers vous pour vous (re)donner des informations sur le déroulement de la fin d'année.

- ✓ Dans un premier temps, nous vous invitons à relire le document **Dispositions exceptionnelles du Règlement Général des Etudes pour la fin de l'année scolaire 2019 - 2020, dans le cadre de la pandémie « Covid-19 »**, qui vous a déjà été envoyé et que vous pouvez retrouver sur le site de l'école.
- ✓ Les parents des élèves ayant obtenu une **attestation AOC ou AOB** seront avertis, par **téléphone**, par le titulaire/co-titulaire, au plus tard, le jeudi 25 juin (20h) et se verront proposer un **rendez-vous** à l'école pour le vendredi 26 juin.
- ✓ Le **vendredi 26 juin**, vous recevrez un **mail** vous réexpliquant **comment accéder au bulletin de votre enfant par voie informatique, dès 8h**, en utilisant la même procédure que celle mise en œuvre pour le bulletin du 1<sup>er</sup> avril dernier.
- ✓ Le **vendredi 26 juin**, vous recevrez un **2<sup>e</sup> mail** qui contiendra un **lien** vous permettant de **réinscrire** votre enfant pour l'année scolaire **20-21** (ou d'informer l'école de son départ pour une autre école ou un autre type de formation). Pour accéder au **formulaire pré-rempli**, il faudra vous munir de l'identifiant et du mot de passe de votre enfant (voir journal de classe). **Sans ces informations**, vous pourrez tout de même accéder au formulaire de réinscription mais **il faudra encoder vous-même** toutes les données demandées. La réinscription de votre enfant doit être faite pour le dimanche **28 juin**. Dès lundi 29 juin, nous ferons le point sur les réinscriptions afin de déterminer le nombre de places disponibles pour les élèves non scolarisés en 19-20 à l'IPH. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter, dès maintenant, la **présentation des différentes options et filières** d'enseignement organisées à l'IPH, en vous rendant sur le site de l'école et en cliquant sur les onglets en haut à gauche « orientation vers le 2<sup>e</sup> degré » et « orientation vers le 3<sup>e</sup> degré ». Toutes les grilles horaires sont également consultables *via* l'onglet « offre d'enseignement ».
- ✓ Par la poste, vous recevrez une enveloppe (déposée au bureau de poste le jeudi 25 fin de journée) contenant :
  - le procès-verbal de la délibération précisant l'attestation obtenue (AOA, AOB ou AOC) et les conseils donnés ;
  - un exemplaire du numéro de juin du petit journal de l'école « Les Incontournables Petites Histoires de l'IPH » ;
  - la note de frais de juin et les décomptes périodiques des frais ;
  - éventuellement, une attestation de « frais de séjour » à rendre à la mutuelle (pour les élèves qui ont eu l'occasion d'effectuer un séjour de

classe ou une retraite).

- ✓ Pour les élèves qui n'ont pas encore eu l'occasion de rendre leurs **livres**, il convient de **lire attentivement le fichier attaché à ce message** et intitulé « Reprise des manuels scolaires, juin 20 ».
  - Les élèves qui viennent à l'école le vendredi 26 juin peuvent profiter de leur passage pour rendre les livres.
  - Les élèves qui ne sont pas convoqués peuvent rapporter les livres le lundi 29 juin et le mardi 30 juin.
  - Il sera toujours possible de rendre les livres à partir du 17 août.
- ✓ Les travaux de vacances éventuels seront disponibles à l'école du lundi 29 juin au vendredi 3 juillet.

Nous restons à votre disposition *via* nos adresses électroniques. N'hésitez pas à nous contacter directement par cette voie. Vous pouvez également téléphoner à l'école, le secrétariat prendra votre message et nous le communiquera ou essaiera de vous répondre directement.

Nous profitons de ce message pour vous remercier, vous et votre enfant, pour tous les efforts d'adaptation consentis au cours de cette période inédite pour tous.

Veuillez croire, chers parents, en notre entier dévouement.

Françoise Berhin  
Directrice  
direction@iph-herve.be

Christel Nyssen  
Directrice-adjointe  
soudirection@iph-herve.be